

Comme les élections fédérales ont lieu d'ordinaire une fois tous les quatre ans—et j'espère que les choses continueront ainsi—ses chances de voter une fois de plus au cours de sa vie sont de 60 à 75 p. 100. Il ne faut pas oublier non plus que, parmi ceux auxquels on viendrait d'accorder le droit de voter, les jeunes de 19 et de 20 ans auraient eu de 60 à 80 p. 100 de chances de voter au cours des prochaines élections, même sans l'abaissement de l'âge. Ce changement est-il vraiment si radical?

Que penser de l'injustice actuelle? Prenons comme exemple le cas d'un jeune homme âgé de 20 ans au moment des élections. Il ne pourra exercer son droit de vote avant d'avoir 24 ans, peut-être 25 ans. Le sort l'a privé d'exercer son droit de vote aussi efficacement que si l'âge fixé était de 24 ans. Si l'âge des votants était fixé à 18 ans, ce jeune homme exercerait son droit de vote à 22 ans, au plus tard. Ses plus grandes chances d'exercer son droit de vote se situeraient à 20 et à 21 ans, les chances étant de 60 et 80 p. 100 respectivement. Cette façon d'appliquer la politique actuelle ne serait-elle pas plus efficace que l'autre?

Mes derniers propos se rapportent à une question qui ne relève pas de la compétence fédérale. Néanmoins, elle revêt tellement d'importance à mes yeux que je voudrais en parler maintenant. Il s'agit du programme d'éducation politique dans nos écoles. Les ministères provinciaux de l'éducation devraient tenter au moins d'assurer qu'au moins un cours abrégé sur les théories politiques de base soit offert aux élèves des écoles secondaires, comme une étude des principaux types de régimes gouvernementaux, où seraient exposés les avantages et les défauts inhérents à chaque type; une analyse approfondie des méthodes parlementaires en démocratie; une attention plus grande devrait être portée à l'aspect historique de la politique canadienne. On devrait permettre dans nos écoles secondaires l'institution de parlements modèles et de modèles des Nations Unies et encourager une telle initiative.

C'est certain, nos écoles secondaires n'ont pas encouragé autant qu'elles l'auraient dû les études en sciences politiques et gouvernementales. Beaucoup plus d'étudiants se dirigent vers les sciences exactes. Nous sommes sur le chemin de la lune. Quel est l'avantage d'être diplômé dans les sciences exactes si l'on est complètement ignorant des usages

[M. Roxburgh.]

parlementaires? Quand il s'agit de voter, ce diplômé, s'il s'est renfermé pour toujours dans sa propre sphère, n'est pas plus éclairé que l'inculte. Dans nos écoles secondaires, nous avons besoin de cette base en matière d'éducation.

C'était là simplement quelques idées sur le sujet de l'éducation, assorties de quelques autres pensées. Mises en pratique, elles seraient certainement très profitables dans la préparation de nos jeunes gens aux responsabilités de citoyen. Comme d'autres, puis-je insister pour que ce bill soit déferé au comité pour étude et plus amples examens?

**M. R. J. Orange (Territoires du Nord-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je sais qu'il est tard. En ce moment nous parlons, je crois, d'étendre le droit de vote à une catégorie de Canadiens, ceux qui sont âgés de 18 à 21 ans. J'appuie la proposition contenue dans le bill présenté par le député de Kenora-Rainy-River. En jetant un coup d'œil au *Feuilleton*, j'ai vu que nous pourrions reprendre ce sujet d'ici quelques jours; il me semble qu'il serait indiqué d'examiner alors de plus près la loi électorale du Canada et le cas de ceux qui, actuellement, à cause de certaines particularités de cette loi, ne jouissent pas du droit de vote.

J'espère pouvoir revenir ultérieurement sur ce sujet et que le gouvernement, par l'intermédiaire de son leader à la Chambre, déférera d'ici quelques jours le bill dont nous sommes saisis, ainsi que d'autres bills analogues, à un comité. Cela donnera aux députés l'occasion de faire connaître leurs opinions sur la manière de garantir que chaque Canadien qui jouit du droit de vote puisse exercer ce droit.

Trop souvent aujourd'hui, à l'occasion d'une élection fédérale, certaines personnes perdent leur droit de vote pour des raisons indépendantes de leur volonté. A mon avis, les intérêts de ces personnes sont aussi importants que ceux des jeunes gens entre 18 et 21 ans. Comme le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill), j'ai eu la possibilité de voter à l'âge de 18 ans lors d'une élection fédérale. Je l'ai fait alors que j'accomplissais mon service militaire, en 1945.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre le député, mais l'heure fixée pour l'examen des mesures d'initiative parlementaire est maintenant expirée